

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023
A 18 heures 30**

Secrétaire de séance : Mme MAGUET Valérie

Membres présents :

M. MACHARD Bruno	M. PUJOL Gilbert
M. BUCHER Noël	Mme TISSERAND Martine
Mme MANTEY Josiane	M. GALLAND Jean-François
M. BOURGEOÏT Alix	M. CLOT Jean-Paul
Mme BATOT-FRANÇOIS Nathalie (arrivée à 19h00)	
M. CARDOT Jules (arrivé à 19h25)	Mme MAGUET Valérie

Absents excusés : Mmes GAULIARD Cécile, HURAUX Hélène, M. DOMINGUES Yves

Pouvoir : Mme GAULIARD C. à M. MACHARD B.

EN DELIBERE

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de sa dernière réunion en date du 24 novembre 2023.

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION :

• **Décision n°22 du 29 septembre 2023 :**

Signature de la réception des travaux déclarés «sans réserve» pour le renouvellement des conduites d'assainissement rues du Binveau et de Versailles avec l'entreprise ROGER MARTIN.

Pour mémoire, le montant total des travaux s'élève à 251 217.56 € HT soit 301 461.07 € TTC.

Le montant total de la maîtrise d'œuvre par le bureau ECA (relevé topographique compris) pour ces travaux s'élève à 28 820.89 € soit 34 585.06 € TTC.

La subvention attendue auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 124 025 € est en cours de demande par la Commune.

• **Décision n°23 du 07 décembre 2023 :**

Signature de la nouvelle convention « relais roulottes » avec le Centre Touristique de Fontenois la Ville pour l'année 2024.

DECISION MODIFICATIVE N°04 DANS LE BUDGET COMMUNAL

Le maire fait part au conseil municipal qu'une opération comptable de mouvement de crédits en section d'**investissement** du budget communal 2023 doit être envisagée afin de pouvoir alimenter le nouveau budget « Chaufferie bois et réseau de chaleur 2023 », et démarrer l'activité de ces travaux relatifs à ce budget.

La somme correspondante (voir tableau ci-dessous) sera reversée par le budget « chaufferie bois et réseau de chaleur » dans le budget communal, dès que la commune touchera les subventions relatives aux travaux de la chaufferie bois et son réseau de chaleur.

Il propose le mouvement de crédits suivants après avis de la trésorerie :

PROVENANCE		DESTINATION	
<i>Chap.020</i>		<i>Chap.27</i>	
C/2031 (frais d'études)	- 20 000 €	C/27638 (Autres établissements publics)	+ 20 000 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide l'opération comptable mentionnée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°02 DANS LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une opération comptable de mouvement de crédits en section d'**exploitation** du budget de l'assainissement afin de prendre en compte une opération comptable de fin d'année (intérêts courus non échus) non prévue au budget 2023.

Il propose le mouvement de crédits suivants après avis de la trésorerie :

PROVENANCE		DESTINATION	
Chap.022 (dépenses imprévues)	- 1 000 €	Chap. 66 C/66112	+ 1 700 €
Chap. 68 C/6817	- 600 €		
Chap. 67 C/673	- 100 €		
TOTAL	- 1 700 €	TOTAL	+ 1700 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide l'opération comptable mentionnée ci-dessus.